

Le SABATIN au fil du temps N°9

Le 07 janvier, en fin de matinée, Charlie Hebdo était victime d'un attentat terroriste tuant au moins 12 personnes. La communauté nationale était touchée en son cœur à travers cet attentat. La presse par les différentes opinions qu'elle véhicule représente notre liberté d'expression. Notre liberté d'expression est un des fondements de notre démocratie.

Les faits nous ont montré que ce n'était que le début d'une escalade puisque 17 personnes ont été tuées en deux jours, les unes pour leurs opinions, les autres pour leur religion.

Ces attentats par leur horreur, par leur violence, par leur barbarie, par le nombre de familles touchées, par la peur qu'ils inspirent, essayent de nous museler.

Faisons l'effort du savoir vivre ensemble,

Extrait de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789

Article 10 - Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Article 11 - La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

C'est par ces temps troublés que le Conseil municipal par ma voix vous souhaite une très bonne année 2015 pour vous, vos familles et ceux qui vont chers.



Pour reprendre le « *fil du temps* de notre **SABATIN** » il faut remonter au mois de novembre 2014 et plus exactement le 11 novembre puisque comme tous les ans à pareille époque, nous nous retrouvons au monument aux morts.

Par votre venue en nombre, plus de 80 personnes, vous avez voulu marquer votre attachement à cette commémoration afin ne pas oublier ceux qui sont morts pour défendre notre liberté, merci à tous.



Je tiens également à remercier les maitresses du « Groupement Scolaire » qui s'investissent dans notre commune et viennent régulièrement avec leur famille à ces cérémonies du souvenir



14/01/15



Cette cérémonie, fût suivie du repas des ainés à la salle des fêtes dans une ambiance bon enfant, le repas confectionné par Suzanne, les membres du CCAS et vos conseillers municipaux fût apprécié de tous. En début d'après midi, Tutu le Clown vint nous divertir et fût chaleureusement applaudi. Ce fût une journée d'échange de convivialité et de bonne humeur





Le 19 novembre vos conseillers réunis ont donné leur accord sur les projets suivants :

- Lotissement les Cornées : nous avons validé le projet de lotissement, validé la demande du permis d'aménager, validé la demande de réalisation volontaire d'un diagnostic archéologique. Il a donc été demandé à la DRAC de prévoir la réalisation des fouilles archéologiques cette année.



Terrain « les Cornées »

- Location de bâtiment : le local loué en 2012 rue neuve était devenu trop petit du fait notamment de la suppression de l'atelier municipal situé dans la cour de la mairie. Nous avons décidé de louer une autre cellule de la grange des Consorts Richer environ 100 m² qui va nous servir à entreposer le matériel.

- L'ADMR : Le secrétariat de l'ADMR de Rigny le Ferron est installé dans la Mairie de Bérulle. Ce bureau de 6 m² est exigu. Avec l'accord du Conseil, il a été décidé d'installer le bureau de l'ADMR dans l'ancienne salle de classe au rez de chaussé de la Mairie. La surface est grande, Le secrétariat de l'ADMR n'a pas besoin de toute la surface. Sous la houlette de Jean paul, la pièce a été remise à neuf et nous allons mettre la surface restante à la disposition des associations ou autres.

- Location de terres aux agriculteurs : La commune est propriétaire d'un certain nombre d'hectares de terre, et comme chaque année à pareille époque les locations ont été renouvelées aux agriculteurs pour la campagne 2014/2015. Il s'agit là de locations annuelles qui, en aucun cas, ne sauraient être perennes. La fête du « Beaujolais nouveau » organisée par St Benoist Animation s'est déroulée le 22 novembre.



14/01/15

C'est toujours dans une ambiance conviviale et festive qu'a lieu cette manifestation, le beaujolais bu avec modération a permis de passer une soirée joyeuse entre amis.



Nous sommes de moins en moins nombreux à fêter la St Eloi. Mais cette année encore, le 06 décembre, la messe eut lieu dans notre commune et permit de regrouper pour l'apéritif traditionnel (vin chaud/brioche) à la salle des fêtes les trois communes Planty, Bérulle et St Benoist.



14/01/15

Le 14 décembre les petits Sabatins se sont retrouvés à la salle des fêtes où Céline avait organisé à leur intention un spectacle, la venue du Père Noël avec sa hotte chargée de cadeaux et un goûter.

Ils étaient nombreux ces petits Sabatins à venir voir le Père Noël, l'ambiance était joyeuse, chaque enfant a pu faire la bise au Monsieur à la barbe fleurie.

Merci Céline pour l'organisation, merci Père Noël d'avoir pris du temps pour venir rendre visite aux enfants de St Benoist.



14/01/15

Le Colis des aînés a été distribué la veille de Noël.

Je rappelle que pour pouvoir en bénéficier il faut avoir « malheureusement » 70 ans révolus.

Le colis distribué est un repas complet en produits frais avec cette année : Saumon fumé et boudin blanc en entrée, suivis d'un tournedos de filet de bœuf et haricots beurre, fromage, dessert, café et friandises.

Nous espérons nos aînés satisfaits de ce bon repas de Noël



A vos agendas :

- Élections des conseillers Départementaux

Le Conseil Général change de nom et devient suite aux élections qui auront lieu les :

dimanche 22 et 29 mars

le **Conseil Départemental** en application de la loi du 17 mai 2013.

Le canton qui comporte à ce jour 10 communes a été remodelé, il devient plus grand puisqu'il va compter 38 communes.

Le nouveau canton d'Aix-en-Othe est formé de communes des anciens cantons d'Aix-en-Othe (10 communes), d'Ervy-le-Châtel (16 communes), d'Estissac (10 communes) et de Marcilly-le-Hayer (2 communes).

Sa population passe donc de 5 405 habitants à 18 000 habitants.

Aix en Othe du fait de sa population reste le chef lieu de canton.

Les conseillers départementaux que nous élirons les 22 et 29 mars seront élus au scrutin majoritaire binominal mixte. Les électeurs de chaque canton éliront au Conseil départemental, deux membres de sexe différent, qui se présentent en binôme de candidats. Les conseillers départementaux seront élus pour 6 ans.

Dans les faits, chaque bulletin comportera 4 noms.

- 2 titulaires (un homme une femme)

- 2 suppléants (un suppléant homme pour le titulaire homme – un suppléant femme pour la titulaire femme)

Si un nom est barré, titulaire ou suppléant, le bulletin sera comptabilisé comme nul.

- Le Théâtre

Organisé comme chaque année par le « Patrimoine Sabatin », il aura lieu le :

Dimanche 15 février à 14h30

à la salle des fêtes.

COME 10 interprétera une pièce de Jean Claude Martineau

« TRENTE KILOMETRES A PIED »

Jacques et André, deux jeunes retraités, n'en peuvent plus de cohabiter avec leurs femmes toute la journée à la maison et de devoir obéir à leurs ordres. Ayant l'impression de manquer de liberté et pour leur donner une leçon, ils décident de fuguer quelques jours. Mais si Jacques est un habitué des longues randonnées, André, lui, est le parfait pantouflard et après 30 kms à pied, au soir du premier jour, à la nuit tombée, les pieds en compote, il contraint son copain à poser la tente là où il se trouve. Il n'ira pas plus loin que cette petite place de la bourgade de Piron sur Ajasse...

Venez nombreux passer avec la troupe de comédiens une après midi hilarante.

- Collecte des encombrants année 2015

La Collecte des encombrants pour l'année 2015 aura lieu les

vendredi 12 juin

et vendredi 9 octobre

Cordialement

H Kerzreho